

Le 25 juin 2009

Aux créanciers de Papiers Fraser inc., FPS Canada Inc., FPS Canada Inc., Fraser Papers Holdings Inc., Fraser Timber Limited, Fraser Papers Limited et Fraser N.H. LLC (collectivement, « Papiers Fraser » ou les « Sociétés »)

Le 18 juin 2009, Papiers Fraser a obtenu la protection de ses créanciers conformément à une ordonnance de la Cour supérieure de l'Ontario (l'« ordonnance ») en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« LACC ») (le « dépôt »). Les Sociétés ont aussi obtenu des mesures de redressement conditionnelles en vertu du chapitre 15 du U.S. *Bankruptcy Code* auprès du tribunal américain de la faillite pour le district du Delaware. La présente lettre sert d'avis à nos créanciers, conformément au paragraphe 50 de l'ordonnance.

Le dépôt nous procurera un processus défini et le temps requis pour entreprendre les démarches nécessaires à la restructuration de nos affaires, à la poursuite des négociations avec nos parties intéressées et à l'élaboration d'un plan de restructuration acceptable à présenter à nos créanciers et à la Cour. Entre-temps, nos installations continuent à fonctionner normalement.

En raison du dépôt, les paiements de tous les montants que pourraient devoir les Sociétés à tout créancier relativement aux biens et services fournis avant la date du dépôt sont suspendus et les créanciers ne peuvent prendre des mesures pour collecter les sommes dues. Toutes les autres procédures sont aussi suspendues et ne peuvent être entreprises ou poursuivies sans notre consentement et celui du contrôleur nommé par la Cour, soit PricewaterhouseCoopers Inc. (« PwC »). Les réclamations découlant des montants touchés par le dépôt seront traitées suivant un plan de restructuration qui doit être approuvé par les créanciers et la Cour.

PwC a été nommé contrôleur des Sociétés. En vertu du paragraphe 11(5) de la LCAA et de l'ordonnance, une copie de l'ordonnance et de certains autres documents se rapportant au dépôt sont disponibles sur le site Web du contrôleur à : www.pwc.com/car-fraserpapers. Si vous ne pouvez accéder à l'ordonnance à partir du site Web du contrôleur ou si vous avez des questions concernant la LACC ou le chapitre 15, veuillez communiquer avec PwC au 1-877-332-1688 ou par courriel à FPMonitor@ca.pwc.com.

Nous sommes conscients de l'impact important de notre dépôt sur nos fournisseurs. Nos principaux prêteurs ont démontré leur appui de ce processus en fournissant jusqu'à 20 millions en financement débiteur-exploitant (DIP), ce qui aide à assurer que nous disposons d'un financement adéquat pour nos exploitations pendant la période de restructuration. L'ordonnance initiale autorise expressément les Sociétés à payer pour tous les biens et services fournis à compter du 18 juin 2009. Nous apprécions notre relation d'affaires et faisons appel à votre appui pendant cette période, alors que nous cherchons à reconstruire une entreprise durable et rentable.

Des mises à jour seront régulièrement affichées sur notre site Web à www.fraserpapers.com. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à restructuring@toronto.fraserpapers.com ou par téléphone au numéro de restructuration 1-877-374-3834.

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Le chef de la direction,



Peter Gordon